

Construisons l'avenir ensemble!



Zoom sur les positions de l'UNSSF

L'UNSSF défend:

- la **création d'une filière maïeutique au sein de la Fonction Publique Hospitalière**. Ceci permettrait dans les faits une meilleure reconnaissance de la spécificité de la profession sage-femme et une autonomie par rapport aux directions de soins infirmiers.
- la **création de services d'obstétrique physiologique** gérés par les sages-femmes.
- le réaménagement du statut particulier de la sage-femme hospitalière.
- la revalorisation salariale correspondant à Bac+5 équivalente à celle des ingénieurs généraux de la FPH

Pourquoi l'UNSSF est attaché au statut de fonctionnaire au sein de la fonction publique hospitalière ?

Fonctionnariat	Statuts des professions médicales	
Sécurité de l'emploi		
Le statut de fonctionnaire assure une sécurité de	Toutes les sages-femmes ne seront pas PH, de	
l'emploi à l'ensemble des agents titulaires.	nombreux statuts ont émergé au fil du temps :	
	PAC, Attaché, PHC, associé, assistant pour la	
	plupart d'entre eux précaires.	
Unicité du statut		
	Toutes les sages-femmes ne seront pas PH, de	
Le statut national unique garantit une équité de	nombreux statuts ont émergé au fil du temps :	
traitement entre les sages-femmes de tout le	PAC, Attaché, PHC, associé, assistant créant	
service public hospitalier.	ainsi d'importantes disparités dans les modes de	
	traitements	
La Garantie d'indépendance		
La dissociation entre le grade et la fonction	La multiplicité des statuts et l'introduction de	
(responsabilités) est une garantie	notion de performance portent atteinte à	
d'indépendance et permet un déroulement de	l'indépendance des praticiens	
carrière.		
Recrutement et nomination		
	La procédure d'attribution des postes vacants ne	
Le concours sur titre favorise la compétence et	se fait pas selon une procédure statutaire	
limite la cooptation	nationale et laisse prise à la cooptation.	
Le temps de travail		
35 H / semaine		
Amplitude maximale de 12H et 44H maximum	Dix demi journées sans bornes horaires	
par semaine.		
Carrière et salaire		
Nous défendons une grille salariale unique et	La multiplicité des statuts pour la plupart	
spécifique permettant d'éviter toute modulation	précaires ainsi que la loi HPST ont introduit la	
en fonction de l'activité et représentant une	notion de performance et suppriment toute	
garantie d'indépendance.	équité entre les praticiens.	
Nous refusons l'introduction de notion de	Cette situation offre la possibilité de moduler les	
performance dans le mode de rémunération.	rémunérations en fonction d'objectifs.	
	Absence d'indexation sur l'évolution du cout de	
	la vie source de perte de pouvoir d'achat. (20%	
	en 20 ans)	
Le droit syndical		
L'activité syndicale et la représentativité sont	Les règles de représentativité sont arbitraires et	
reconnues	peu claires.	



Formulaire d'adhésion

Nom :	Prénom :
Nom de j	jeune fille : Date de Naissance :
Adresse	·
Adresse	professionnelle ou établissement :
Téléphor	ne :
Téléphor	ne professionnel : Email :
MODE D	D'EXERCICE
	🗆 Libérale 🗆 Salarié privé 🗖 Salarié public
	☐ PSPH ☐ Territorial ☐ Autre:
ACTIVIT	TE SPECIFIQUES
Libéral	l:
	Accouchement plateau technique
	Accouchement à domicile
	Echographie
	Autre :
Salarié	· ·
	Cadre
	Enseignant
	Autre :

Renvoyez le formulaire d'adhésion, accompagné d'un chèque de 100 euros à l'ordre de l'UNSSF,

à l'adresse suivante : UNSSF - Naubian 32490 FREGOUVILLE

Pour les salariés, le montant de la cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66 % (soit 34 euros à votre charge).

Pour les libéraux, la cotisation est à inclure dans les charges professionnelles.